

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SAÔNE BEAUJOLAIS

ARRONDISSEMENT
DE VILLEFRANCHE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

Séance du 21 mars 2024 à 18 heures 30

Séance du : 21 mars 2024

Liste des délibérations affichée le : 27 mars 2024

Date de convocation du Conseil Communautaire : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 68

Président : Monsieur Jacky MÉNICHON

Secrétaire élu : Philippe PERRET

Présents : Jean-François ALEXANDRE, Patrick BAGHDASSARIAN (pouvoir de Frédéric MIGUET), Blandine BAMET-MONFRAY, Daniel BASSET (pouvoir de Jérémy THIEN), Nadine BAUDET, Houria BENACEUR, François BERTIN, Christian BETTU, Françoise BIOSA, Nicole BRIDAY, Martine CARTILLER, Jean-Paul CHEMARIN, Lucile DA SILVA (pouvoir de Isabelle GERENTES), Nadine DEFNET, Yves DEVILLAINE, Patrick DU CHAYLARD (pouvoir de Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON), Jacques DUCHET, Yvette DUCLOS (pouvoir de Catherine CINQUIN), Daniel FAYARD, Evelyne GEOFFRAY, Philippe GEORGES, Christian GILGENKRANTZ, Bernard GROSBOST, Monique JACOB, Didier JAFFRE (pouvoir de Thierry DUBREUIL), Samuel JAFFRE, Dorine JAMBON, Laurent JAMBON, Franck JOLY, Évelyne JOMARD, Thierry LAMURE, Alain MAHUET jusqu'au point 3A, Michel MAZILLE, Jacky MENICHON (pouvoir de Maryse DE MAISONNEUVE), Daniel MICHAUD (pouvoir de Jean-Paul ROBIN), Jean-Michel MOREY (pouvoir de Franck BRUNEL), Jocelyne NARBOUX, Philippe PERRET, Frédéric PRONCHÉRY (pouvoir de Malik HECHAÏCHI), Olivier ROLLET, Elisabeth ROUX (pouvoir de Éric JORCIN), Sylvain SOTTON (pouvoir de Gaëtane BRENDLER), Sylviane TERNISIEN, René THÉVENON (pouvoir de Béatrice LACHARME), Chrystèle TOURNARIE, Jean-Michel TOURNISSOUX, Florence VALLETTE (pouvoir de Christophe CLAUZEL), Jean-Paul VARICHON.

Excusés : Gaëtane BRENDLER (représentée par Sylvain SOTTON), Franck BRUNEL (représenté par Jean-Michel MOREY), Catherine CINQUIN (représentée par Yvette DUCLOS), Christophe CLAUZEL (représenté par Florence VALLETTE), Maryse DE MAISONNEUVE (représentée par Jacky MÉNICHON), Sixte DENUELLE, Thierry DUBREUIL (représenté par Didier JAFFRE), Sylvie DUVAL, Isabelle GERENTES (représentée par Lucile DA SILVA), Malik HECHAÏCHI (représenté par Frédéric PRONCHÉRY), Éric JORCIN (représenté par Elisabeth ROUX), Béatrice LACHARME (représentée par René THÉVENON), Julia LARANJEIRA, Alain MAHUET à partir du point 4A, Frédéric MIGUET (représenté par Patrick BAGHDASSARIAN), Alain MORIN (représenté par Daniel FOREST), Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON (représenté par Patrick DU CHAYLARD), Jean-Paul ROBIN (représenté par Daniel MICHAUD), Serge THEVENET, Jérémy THIEN (représenté par Daniel BASSET), Audrey YVES-CHARTON.

Réf. 2024.029 – 4C

OBJET : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2024

Rapporteur : Lucile DA SILVA

Conformément aux dispositions de l'article 1520 du code général des impôts (CGI), les communautés de communes qui bénéficient de la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets des ménages, et qui assurent au moins la collecte des déchets, peuvent instituer la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** afin de pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et des déchets ainsi qu'aux dépenses directement

liées à la définition et aux évaluations du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilé, dans la mesure où ces dépenses ne sont pas couvertes par des recettes ordinaires non fiscales.

Le taux doit être voté avant le 15 avril de l'année d'imposition par la collectivité bénéficiaire à partir des états de notification des bases prévisionnelles (1259 TEOM).

Pour l'année 2024, l'état de notification 1259 TEOM prévoit des bases prévisionnelles à hauteur de 51 316 333 €, contre 48 952 189 € en 2023, soit une augmentation de 4,83%.

Il est rappelé que le taux de la TEOM est passé de **7,50 % en 2022 à 8 % en 2023**. Cette augmentation était nécessaire pour faire face à l'augmentation des coûts du service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité de 49 voix pour et 13 voix contre :

- **FIXE** le taux de la TEOM pour 2024 à 8,3 %.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Philippe PERRET



Le Président,
Jacky MENICHON

